

Les descendants de Sulpice



Vincent Alliot x Catherine Baudon

achat par Vincent Alliot d'une rente foncière
en date du 21 janvier 1738

11 21 Janvier 1738



Demandant le notaire Royal bula ville de
Lyonne souffrigne fut present ledict franois Jourdin
et Maynard demeurant au chasteau de la croix de Barde
d'auquel a Recouvrance vendre le corps presentes ilz furent
ledictes quittes ledit chasteau des legoires huy pour tougours le hablige
garanties de l'autre bille de ledit chasteau ayant de l'autre
vne partie de 5000 deniers d'annues rente au sieur Pierre allemand Marchand
Renter fait par le demeurant bula ville de Lyonne paroisse de St. Etienne et furent
lors francois fideicommis le anglois ledit chasteau dont constinut a lui dire que
Mag Delaine ferme devant Marchand chasteau ledit corps tougours habite
vnu autre logement deffenu comme estat au droit de l'entier jacques ledit Rente
de l'autre au fief de l'autre lequel a obtenu le privilege du sieur Pierre au
titre de fief d'auquel paff'eust une chasteau notaire ledit
marchand. Se que quatorze cette vrente aussi fait par
ouezance la chasteau bille de l'autre lequel a ledit au
sieur Jourdin Recouvrance des auys tres diminue par le sieur fiefs
que ledit sieur Jourdin le sieur comte de son epouse portefeuille
consulaine de la ville de Bourges le
Doyen de laquelle dont ledit sieur Jourdin quittes
charge le sieur alliot le chasteau que le sieur Chabrege
estat au droit de son chasteau de la croix de la croix de Barde
d'auquel le sieur Jourdin le sieur comte de son epouse portefeuille
parlement au fief de ledit sieur Jourdin que ledit sieur
transmis pour l'affaire ledit sieur Comme des lieux possesse
cavains y & faire le corps au sieur Recouvrance bula ville de
notaire de l'ange de l'ange mil fiefs Comte tenu hys au sieur
miedy le greffier du sieur Jourdin de la croix de la croix de Barde
miedy porteur Marchand demeurant au sieur Recouvrance bula
que enelignes avec les parties de la forme et tout autre
to ledit sieur Jourdin appartenant Recouvrance au sieur sieur
la croix de la croix de la croix de Barde qui a obtenu contre
led. jacques ledit sieur la croix de la croix de Barde

cf

Jamais mil leys furent paye leys by l'ordre contenu
signification de l'ordre patou auquel leys de l'ordre
conseil de l'ordre furent signe contrarie a la cause de l'ordre
du moins de temps, gardinez allez

Delaoues ~~est sans bras~~

contrarie a la cause de l'ordre

quatre faveurs mil leys furent

vante huit mille douze sold

Berriqualle

Seille a l'ordre les d. pour faire
recu des sold Berriqualle

En tout 22.



© Sulpice Darnault